

UNSA

TERRITORIAUX Magazine

Pages spéciales UNSA Magazine N°167 - mars 2015

Conseil Fédéral les leçons de la victoire électorale



*Nouvelles équipes
au CNFPT et
au CSFPT :
pages 4 à 6*

*Dossier Conseil
Fédéral :
pages 7 à 10*

*Revendications
PPCR :
page 15*

Tout le monde parle des mutuelles... mais une mutuelle, qu'est-ce que c'est ?

Une mutuelle vous protège, vous et votre famille

- ✚ Une mutuelle prend en charge vos dépenses de santé : 55% des soins courants⁽¹⁾ sont remboursés par la Sécurité sociale. Les 45 % restants, non remboursés par la Sécu, peuvent être pris en charge par une mutuelle⁽²⁾.
- ✚ Une mutuelle vous informe en amont de la maladie. 3 000 actions de prévention et de promotion de la santé sont réalisées chaque année par les mutuelles.
- ✚ Une mutuelle met à votre disposition des services de qualité. 2 500 services de soins et d'accompagnement mutualistes sont accessibles en France.

La mission d'une mutuelle est simple : garantir à tous l'accès à des soins de qualité

UN OBJECTIF : DIMINUER VOS RESTES À CHARGE

- ✚ Limiter les dépassements d'honoraires
Dans les réseaux de soins conventionnés par les mutuelles, le coût d'une paire de lunettes est en moyenne 30% moins élevé.
- ✚ Généraliser le tiers payant
Les mutuelles ont inventé le tiers payant dans les pharmacies pour vous éviter de faire l'avance des frais de santé.
- ✚ Maintenir une action sociale
Les mutuelles consacrent 100 millions d'euros chaque année pour permettre aux personnes en difficulté de continuer à se soigner.

Pour en savoir plus :

02 47 60 57 42

olivier.dorso@harmonie-mutuelle.fr

relationspartenariats@harmonie-mutuelle.fr

www.protection-sociale-entreprise.fr

www.harmonie-mutuelle.fr

Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473. Siège social : 143 rue Blomet - 75015 Paris.

Solidarité, démocratie et transparence

ENTRE UNE MUTUELLE ET UNE ASSURANCE,
IL Y A DES DIFFÉRENCES

- ✚ Les mutuelles n'ont pas d'actionnaires !
Leurs excédents sont utilisés au profit des adhérents qui participent aux prises de décisions lors des assemblées générales.
- ✚ Nous n'avons pas attendu que ce soit à la mode pour être transparents
Les mutuelles sont à but non lucratif : leurs « frais de gestion » servent uniquement à la protection santé des adhérents.

LE COEUR DE MÉTIER D'UNE MUTUELLE, C'EST LA SANTÉ !

Les mutuelles agissent pour plus de solidarité. Nous nous battons pour garantir à chacun une vraie protection sociale, reposant sur la Sécu et les mutuelles. **38 millions de personnes** sont protégées par les **500 mutuelles santé** regroupées au sein de la mutualité Française.



Harmonie mutuelle
est membre
de la mutualité Française.

(1) médecin, médicaments, analyses...

(2) dans le cadre du parcours de soins, hors participation forfaitaire et sous conditions pour les dépassements d'honoraires.



**Harmonie
mutuelle**

En harmonie avec votre santé

« Faire vivre l'esprit du 11 janvier »



En cette année qui a démarré par un bain de sang, le « vivre ensemble » s'impose à nous de manière forte et impérieuse. Son délitement révèle d'une manière crue et intolérable une exclusion citoyenne qui a fracturé notre société en profondeur. Pourtant, dans un pays qui prélève 57% de sa richesse et en redistribue 33%, la France n'est pas forcément le pays où les inégalités sociales explosent, même si on ne peut nier l'existence des « super riches » et des « super pauvres ».

Ce qui est plus insidieux, c'est la nature des inégalités sociales, destructrices du principe de solidarité qui fonde nos sociétés.

Oh, les inégalités sociales, la nécessité du vivre ensemble ne sont pas absentes du discours politique. Mais elles ne sont là qu'en toile de fond, la plupart de nos édiles ayant les yeux rivés sur l'économie, sur la réduction des déficits... passant leur temps à de stériles querelles d'apothicaires sur austérité ou pas austérité.

Bien sûr que dans un pays qui explose ses records de chômage c'est important. Mais quand on ne voit plus l'état de la société que par le prisme de la courbe du chômage, on est comme qui dirait : « un amputé de l'hémisphère cérébral droit ». Vous savez cette partie du cerveau qui génère du sentiment, de l'émotion, de la compréhension...

Et pendant ce temps là, les citoyens se recroquevillent sur leurs intérêts à court terme, sur le tout, tout de suite, tout le temps, au détriment de tout projet collectif. Au fil du temps, le « je veux », c'est transformé en « j'y ai droit ». Sauf que tout le monde n'est pas logé à la même enseigne et que tout le monde n'a pas les mêmes droits.

C'est bien cette société individualiste que nous avons fabriqué là. Qui ne se préoccupe plus de savoir combien coûte une année scolaire, une journée d'hospitalisation... Qui ne se préoccupe plus de savoir qui paye à qui et pour qui ? Qui ne veut plus savoir que derrière ces transferts, il y a un contrat social qui fonde justement notre vivre ensemble.

**Renouer avec
le sentiment,
l'émotion, et
la compréhension**

Catherine Guérin
Secrétaire générale



Au Centre National de la Fonction Publique Territoriale

deux équipes fortement renouvelées

Le changement... c'était en janvier 2015 !

À la suite des élections professionnelles dans la Fonction publique du 4 décembre dernier, les instances paritaires du CNFPT ont dû, légalement, être redéfinies. Ainsi, le Conseil d'Administration et le Conseil National d'Orientation du CNFPT accueillent désormais deux nouvelles équipes siégeant au nom de l'UNSA Territoriaux. Avalisés par le Bureau Fédéral puis par le Conseil Fédéral, certains étaient candidats à leur propre succession, sur la base de leur bilan d'action lors de la mandature précédente, tandis que d'autres, répondant à l'appel à candidatures publié par la Fédération, se lancent maintenant dans le travail de fond inhérent à leurs nouvelles responsabilités nationales. Présentations.

Au Conseil d'Administration

C'est l'organe directeur du CNFPT. Comme tout Conseil d'Administration, celui du CNFPT régent la vie du siège central parisien mais également celle de toutes les antennes du CNFPT déconcentrées sur l'ensemble du territoire national et des DOM COM. Il gère de même les grandes écoles du CNFPT que sont l'INSET et les INET. Il détermine les politiques interne et externe de l'établis-

sement incluant la gestion financière (même si les représentants des Organisations Syndicales ne prennent légalement pas part aux votes budgétaires), les achats et les ventes ainsi que les conventions de partenariat. Le Conseil d'Administration prospecte et anticipe l'avenir des politiques de formations professionnelles dans la Fonction Publique Territoriale.



Christine Josset-Villanova,
Titulaire au Conseil d'Administration du CNFPT
Attachée Territoriale à la Ville d'Ajaccio
Secrétaire générale adjointe de la Fédération UNSA Territoriaux
Élue en CAP et au CRO de Corse

Cofondatrice de notre fédération et connaissant bien les rouages internes du CNFPT pour avoir été Responsable Formation à la Ville d'Ajaccio, j'ai donc été la première Administratrice UNSA Territoriaux du CNFPT. Lors de ce précédent mandat, j'y ai mené deux délégations : le Développement Durable et les Relations européennes. Forte de ce bilan et de ces années d'expérience au Conseil d'Administration, j'ai voulu poursuivre et amplifier pour ce second mandat, mes actions au service de notre syndicalisme réformiste au sein du CNFPT.



Thierry Verniere,
1^{er} suppléant au Conseil d'Administration du CNFPT
Conseil Régional Languedoc Roussillon
Fonctionnaire territorial depuis août 1986
Secrétaire général du syndicat UNSA Territoriaux CRLR depuis 2012

Je suis syndiqué depuis mai 2000 et j'ai rejoint l'UNSA territoriaux dès sa création. J'ai été élu au sein des organismes paritaires de la Région Languedoc Roussillon, CAP et CHSCT. J'ai candidaté au Conseil d'Administration du CNFPT car il s'agit, pour moi, d'un des rouages les plus importants dans le fonctionnement de la FPT : la formation des agents territoriaux est l'élément essentiel de leur avenir professionnel.



Louis Esteves,
2^{ème} suppléant
au Conseil
d'Administration du CNFPT
Gestionnaire Transport
Conseil Général du Cantal

Depuis 2008 je représente l'UNSA Territorial au CRO CNFPT de la région Auvergne où je me suis investi pour la formation des personnels territoriaux. J'ai souhaité me représenter au Conseil d'Administration du CNFPT fort de mon expérience de terrain au titre de notre fédération au CNFPT. De plus, l'acte III de la décentralisation va nécessiter une politique de formation volontariste.

Au Conseil National d'Orientation

Également paritaire, le Conseil National d'Orientation est le répondant national des Conseils Régionaux d'Orientation. Le CNO prépare en amont l'ensemble des dossiers relatifs à la formation et

les soumet - assortit d'un avis- à l'examen puis au vote du Conseil d'Administration du CNFPT. Ainsi, sont élaborés les programmes de formation professionnelle dans la Fonction Publique Territoriale.



Jean-Luc Leto,
Titulaire au CNO. Secrétaire
général adjoint du Syndicat
UNSA Territoriaux Mutualisé
Mairie de Toulouse
et Toulouse Métropole
Élu en CT et CHSCT
pour la Ville de Toulouse
Suppléant au CRO
Midi-Pyrénées

J'ai candidaté de nouveau au poste de représentant de notre fédération en CNO afin de poursuivre le travail engagé depuis le début de la mandature précédente. En effet, en arrivant sur les fonctions de représentant titulaire pour notre Fédération, j'ai eu pour première mission, de faire reconnaître l'UNSA Territoriaux au sein du CNO du CNFPT, reconnaissance qui avait été bafouée depuis la mandature de 2005/2009. Cette reconnaissance a été gagnée en défendant nos valeurs sur des dossiers importants comme le Projet National de Développement du CNFPT et ses déclinaisons en CRO. Mais ce travail n'est pas fini...



Pascale Paris Antonini,
1^{ère} suppléante au CNO
Infirmière, cadre
de santé territoriale
Conseil Général
des Pyrénées-Atlantiques
Élue en CAP
Militante au sein de l'UNSA

SD 64 depuis 5 ans ; j'ai pu m'investir dans la vie du syndicat en tant qu'élue du CE, participer aux commissions préparatoires aux CT et CHSCT. Je suis suppléante au TASS de PAU depuis 1 an. J'ai souhaité m'investir pour la fédération UNSA Territoriaux, en tant que suppléante au CNO du CNFPT, pour être force de proposition en faisant au mieux remonter les besoins et les demandes des collègues. J'envisage cette nouvelle fonction à l'interface entre les besoins des agents territoriaux et l'offre de formation du CNFPT.



Fabien Léon,
2^{ème} suppléant au CNO
Formateur
Secrétaire général de
l'UNSA Territoriaux CDG 45
Élu au CRO de la Région
Centre

Formateur depuis onze ans dans un centre de formation, je suis évidemment attaché à la formation professionnelle, notamment celle des agents et suis animé par la volonté d'agir dans leur intérêt et de pérenniser le partenariat avec les organismes institutionnels tel que le CNFPT. C'est pourquoi j'ai souhaité m'investir pour notre fédération UNSA Territoriaux, en apportant mes compétences en matière de formation au sein du Conseil National d'Orientation du CNFPT.

Au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale

une nouvelle équipe UNSA territoriaux

Le Conseil Supérieur de la Fonction publique Territoriale reprend ses travaux en mars 2015. Les élections professionnelles de décembre 2014 ont conforté la présence de l'UNSA Territoriaux dans cette instance.

Avec une nouvelle équipe composée désormais de deux membres titulaires et de quatre suppléants -où la parité femme/homme a été scrupuleusement respectée- l'UNSA Territoriaux pourra porter avec force ses revendications dans cette instance.

C'est au CSFPT, dans les cinq Formations spécialisées et les Groupes de travail, que sont communiqués, consultés, discutés et amendés les projets de

décrets qui impactent les agents territoriaux, présentés par le Gouvernement via la Direction Générale des Collectivités Locales. De plus, les études en auto saisine du CSFPT débouchent sur la production de rapports.

Une équipe structurée

Pour cette mandature, chaque membre UNSA Territoriaux se voit confier la responsabilité d'une des cinq Formations Spécialisées du CSFPT ; le sixième

membre sera nommé expert sur les FS et responsable des groupes de travail. Dans cette configuration, chacun trouvera une juste place et il en découlera un travail d'équipe productif pour la Fédération et ses syndicats affiliés. La communication et la diffusion des travaux du CSFPT seront améliorées afin que les syndicats affiliés à l'UNSA Territoriaux puissent même être à l'initiative d'éventuels amendements et/ou contributions à produire.



Patrick Campagnolo
Titulaire au CSFPT
Titulaire FS3
Questions statutaires



Véronique Saksik
Suppléante au CSFPT
Experte et Responsable
des Groupes de Travail
Coordination statistique
et Concours examens
professionnels



Robert Lamerens
Suppléant au CSFPT
Titulaire FS5
Questions inter Fonctions
Publiques



Claudie Coste
Titulaire au CSFPT
Titulaire FS2
Questions organiques



Michel Lestienne
Suppléant au CSFPT
Titulaire FS1
Questions institutionnelles,
statistiques, études



Laurence Lanata
Suppléante au CSFPT
Titulaire FS4
Questions sociales

Conseil fédéral

L' « après victoire » de décembre 2014

C'était la foule des grands jours pour ce premier Conseil Fédéral d'après les élections professionnelles de décembre ! Plus de 200 personnes se pressaient en effet dans la grande salle de l'UNSA à Bagnolet les 17 et 18 décembre 2014. Ainsi, près de 120 syndicats étaient dûment représentés ; ce qui, pour autant, correspond à moins du quart des 500 syndicats composant notre fédération UNSA Territoriaux. À cet égard, la démocratie représentative ne saurait durablement se satisfaire d'un quota si restreint...

L'heure était à la satisfaction ; l'UNSA Territoriaux ayant engrangé une progression de + 2 points aux élections et ainsi enregistré la plus grosse hausse parmi les fédérations de la Fonction Publique affiliées à l'UNSA !

Peut mieux faire... mais à quel prix ?

Après le discours d'ouverture toujours combatif et enthousiaste de la Secrétaire générale d'UNSA Territoriaux, Catherine Guerin, les orateurs se sont succédés à la tribune pendant ces deux journées. La plupart pour expliciter la campagne qu'ils avaient menée en vue des élections victorieuses de décembre 2014 en se félicitant de l'aide logistique et informative apportée en ce sens par la Fédération. D'autres aussi pour regretter que la Fédération n'ait pas fait plus pour les aider financièrement, mettant en cela de côté le fait qu'avec une part fédérale annuelle de 37 € par adhérent officiellement déclaré, les marges pécuniaires de l'UNSA Territoriaux sont nécessairement limitées ! Rappelons par exemple que la CGT prélève en cotisation annuelle 1% du sa-

laire de chaque adhérent... De fait, l'UNSA Territoriaux pourrait s'orienter à terme vers un syndicalisme de service mais alors, le calcul de la part fédérale devrait être revu à la hausse tandis que les adhérents pourraient individuellement choisir de surcotiser -ou non- afin de bénéficier de services augmentés.

De nombreux dossiers soumis au CF

Les secrétaires nationaux, en charge des différents secteurs fédéraux, prenaient également la parole. Ainsi, ont été présentés d'importants dossiers comme le budget prévisionnel 2015 de notre fédération mais également le bilan très positif sur le développement de l'UNSA Territoriaux et comme corollaire sa nécessaire structuration, le programme de formation des nouveaux élus en CAP, CT et CHSCT, la recomposition des instances nationales telles que le CNFPT, le CSFPT et le Conseil Commun, la création de l'UNSA SDIS de France permettant désormais de regrouper les pompiers et PATs de tout le territoire, les récentes élections à la CNRACL puis les débuts promoteurs de la nouvelle Commission Retraités UNSA Territoriaux.

Des sujets qui fâchent...

La lecture du rapport de la Commission des Conflits -une fois encore sur la problématique de l'Union Départementale du Nord, toujours inexistante puisque aucune UD n'a pu être valablement avalisé par l'UNSA Territoriaux faute de satisfaire aux statuts fédéraux- ainsi que la motion officielle, votée et présentée par le Bureau Fédéral, intimant à un secrétaire national de procéder au remboursement d'un trop perçu abusif ont quelque peu gâché la fête... du moins pour celles et ceux très largement majoritaires, fort heureusement !- qui étaient venus à ce Conseil Fédéral d'après victoire électorale dans le but de tirer les enseignements de cette belle élection et ainsi de construire ensemble l'avenir de l'UNSA Territoriaux. Mais la transparence syndicale est à ce prix et à l'UNSA Territoriaux on ne badine pas avec la vérité... Même, et surtout, si toute vérité est parfois difficile à entendre.

Christine Josset-Villanova
Secrétaire générale adjointe
Présidente de séance

L'album photo du conseil fédéral



A la tribune, la Secrétaire générale de l'UNSA Territoriaux Catherine Guerin et la Secrétaire générale adjointe, Christine Josset-Villanova



Embouteillage à l'émergement...



Les secrétaires fédéraux se succèdent à la tribune



La prise de notes est active



Une salle archi comble !



Vote à l'urne par mandats



Les Conseillers fédéraux fêtent la victoire de l'UNSA Territoriaux aux élections professionnelles du 4 décembre

L'ancien Trésorier national de l'UNSA venu partager le verre de la victoire avec les Territoriaux



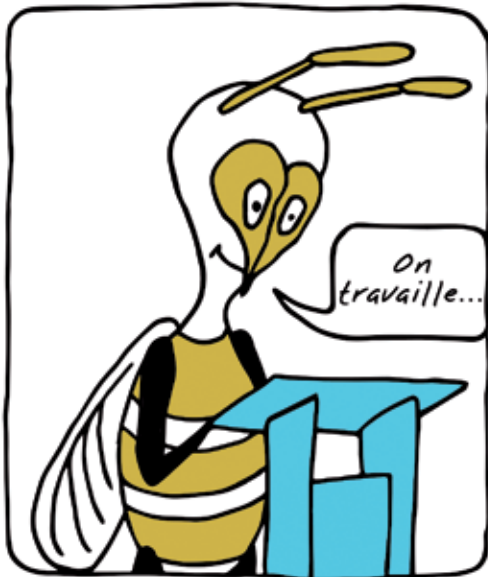
Une salle toujours très concentrée...



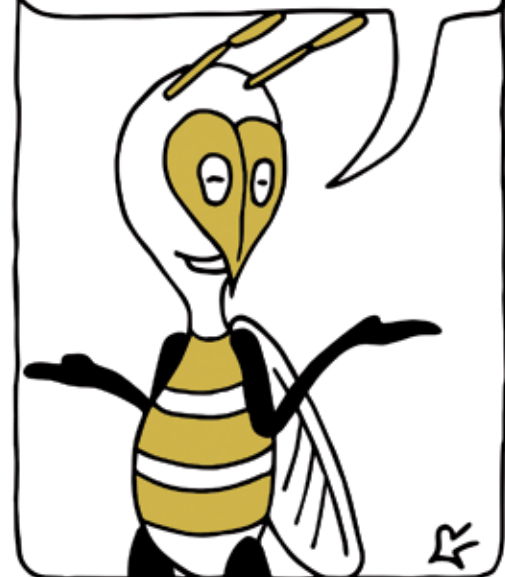
Vote à mains levées



La vie au Conseil Fédéral n'est pas un long fleuve tranquille...



Bref, à l'image des Territoriaux : toujours en action !



Les mots clefs

Vous n'y étiez pas ? Alors, voici une sélection de citations de la Secrétaire générale de l'UNSA Territoriaux, Catherine Guerin, extraites de son discours d'ouverture du Conseil Fédéral des 17 et 18 décembre dernier à Bagnolet

A propos des résultats aux élections du 4 décembre 2014 :

« Nous avons réussi ! Ce sont 80 000 agents territoriaux qui ont fait confiance à l'UNSA Territoriaux, soit une progression de 35 000 voix par rapport à 2008. Ces voix, cette progression, nous le devons à notre travail militant (...). Les résultats sont là puisque l'UNSA, dans la Fonction publique, passe la barre des 10% se plaçant en quatrième position. Et parmi toutes les fédérations de l'UNSA, laquelle progressent le plus ? L'UNSA Territoriaux avec ses + 2 points sur un seul mandat ! »

A propos de l'abstention électorale :

« Il ne vous a pas échappé qu'un fonctionnaire sur deux n'a pas voté. Pourquoi ? Quand votre pouvoir d'achat est en panne depuis 7 ans ! Quand on vous demande de contribuer à l'effort national en acceptant le blocage du point d'indice jusqu'en 2017 ! Quand demain vous ne savez pas si vous allez garder votre travail, ou si pour le garder vous allez devoir déménager, sans prime de mobilité, sans garantie de trouver un logement adapté à votre bourse ! Et bien vous pouvez oublier d'aller voter ou décider librement de ne pas le faire. Et quand tout cela se passe sur fond d'affaire Le Paon, il n'y a pas que la CGT qui est écla-boussée... Avec lui c'est toute

la démocratie syndicale qui en prend un coup ! »

A propos de la crise économique :

« En période de crise, celle que nous vivons aujourd'hui, il serait temps d'engager une vraie réforme fiscale pour que chacun ait accès aux soins, à l'énergie... en fonction de ses revenus. Alors ne lâchons rien sur l'essentiel. Ne lâchons rien sur le temps de travail, ne lâchons rien sur nos droits sociaux, ne lâchons rien sur nos conditions de travail, ne lâchons rien sur nos salaires. Et surtout ne lâchons rien sans négocier, au risque de nous le voir imposer ».

A propos de la réduction du déficit public :

« A l'heure où l'essentiel des économies réalisées risque de porter sur les agents publics territoriaux ou déconcentrés de l'État, à l'heure où certains politiques ne voient plus l'utilité des services publics alors qu'ils compensent les effets négatifs d'une société en crise, il est plus que nécessaire de réaffirmer la place des agents du Service public comme garants de la cohésion sociale, pour l'égalité et contre l'exclusion ».

A propos de la décentralisation :

« Désormais les agents territoriaux assument l'essentiel du Service public de proximité. Les actes de décentralisation ont, en effet, progressivement

transféré à nos collectivités 80% du Service public ».

A propos du Statut de la Fonction Publique Territoriale :

« Il ne peut y avoir de services publics locaux de qualité, efficaces et efficaces sans un Statut fort, un Statut équilibré pour une Fonction publique territoriale compétente, confortée dans ses missions et reconnue pour sa juste contribution à l'organisation, la participation à la vie démocratique, économique, sociale, culturelle de notre pays ».

A propos de l'avenir de la Fédération UNSA Territoriaux :

« Nous sommes aujourd'hui plus de 500 syndicats. Imaginez-vous, en à peine 10 ans, ce que nos 35 syndicats fondateurs ont fait comme petits ! Mais maintenant il va falloir bétonner. Ce que nous avons accompli durant ces dernières années, on ne le fera plus dans ces conditions. Nous ne sommes aujourd'hui que 5 permanents temps plein pour faire tourner une fédération de 13 000 adhérents... Pour autant, la fédération est solide et structurée. Les finances vont bien. On a fait un gros travail sur la structuration des fichiers des syndicats. Or, dans une organisation syndicale : fichier des adhérents et finances solides sont les deux piliers incontournables pour franchir les marches supérieures, celles qui sont devant nous ».

3 questions à ... Gérard Bonfils

Policier municipal représentant la Fédération UNSA Territoriaux à la Commission Consultative des Polices Municipales.



Lors des attentats de Paris, une jeune collègue policière municipale est morte sous les balles d'un terroriste... Quel a été l'impact de ce drame chez les policiers municipaux ?

Pour les policiers municipaux, ce drame est un rappel à tous

que nous sommes des agents de police qui exercent un métier dangereux jusqu'à pouvoir en perdre la vie. Depuis la loi de 1999, l'évolution de la société et les divers décrets ont mis le policier municipal en situation de complémentarité avec nos collègues de l'État. La surveillance générale du territoire, pour lequel il est compétent, nous met en situation de danger permanent. Nos responsables politiques, qui pensent que le danger est proportionnel à la mission, en préconisant des moyens de protection en fonction du risque, n'ont pas tous compris que pour un truand ou un terroriste, l'uniforme est une cible très simple à visualiser et cela à n'importe quel moment.

Le Premier ministre Manuel Valls a annoncé en retour des mesures concernant la sécurité des policiers municipaux dans l'exercice de leurs missions de Service public de proximité. Qu'en pensez-vous ?

Le Premier ministre a été maire d'une ville où la diminution des effectifs de la police nationale a engendré l'augmentation des missions des policiers municipaux de sa ville. Il avait mis tout en œuvre pour leur permettre d'être en capacité d'assurer ces missions avec une sécurité performante (équipements individuels, armement de défense...). Au cours de son passage au ministère de l'Intérieur, à l'occasion de réunions de travail, il nous avait assuré de son soutien en affirmant

que la police municipale était la troisième force de sécurité et que cette force était incontournable. Les mesures financières pour l'achat des gilets pare-balles et des postes de radio ainsi que la mise à disposition des pistolets de réserve de la police nationale pour les collectivités qui le désireront vont dans le sens. Mais, il manquera toujours le volet social, les policiers municipaux qui prennent leur retraite à 57 ans n'ont que le minimum social (970€ brut) !

Un récent sondage a révélé que l'image de la Police Nationale auprès des français s'est bonifiée considérablement après les attentats. Et pour la Police municipale, qu'est-ce que cela a changé ?

Pour la majorité des français, qu'on soit gendarme, policier national ou municipal, il n'y a guère de différence. Suite aux événements, les encouragements et les remerciements spontanés ont été nombreux. Maintenant, avec le temps, la cote d'amour va baisser pour revenir au niveau antérieur. Où nous sommes bien accueillis, ce sont pour les missions de sécurité auprès des groupes scolaires ; mais beaucoup moins pour faire respecter le code de la route !

La présence sur le terrain pour 80% de notre temps, fait de l'agent de police municipale l'agent de sécurité le plus proche et le plus visible de la population. C'est cette situation qui favorise la bonne image du policier municipal en général.

Réforme territoriale

De la loi « Maptam » à la « loi NOTRe »

Après un passage en première lecture au Sénat en novembre 2014, où le projet de loi relatif à la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) avait déjà été impacté par de nombreux amendements, c'est à l'Assemblée nationale le 17 février 2015 qu'on l'a retrouvé cette fois-ci toujours en première lecture. Enfin, après une seconde lecture au Sénat, on le retrouvera pour adoption à l'Assemblée à la fin du second semestre 2015.

Le texte a beaucoup évolué par rapport à celui présenté au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale. Les députés voudront certainement rétablir certains éléments du décret retoqués au Sénat, la commission des Lois étant aussi passée entre temps par là. On retrouvera donc le seuil relevé de 5 000 à 20 000 habitants pour créer une Intercommunalité.

Redistribution des cartes

La Loi Maptam (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles) renforce notamment le pouvoir de l'Intercommunalité par la création de Métropoles aux compétences affirmées. Pour les Départements, la compétence sur les « solidarités territoriales » est réaffirmée ; enfin la confirmation du maintien de la gestion des Collèges alors qu'elle devait partir aux Régions pour septembre 2017, la gestion des Routes reste in fine également aux Départements... La disparition des Départements n'est plus programmée, mais il est évident que l'intercommu-

nalité renforcée par les Métropoles et la naissance à venir des 13 grandes Régions contribueront au déclin de ces derniers à travers des délégations de compétences inévitables faute de capacités financières.

Pour les Régions, en plus du développement économique, elles récupèrent donc la gestion des routes, des transports interurbains et scolaires, et deviennent des acteurs incontournables du Tourisme. Pour les agents territoriaux, les répercussions se feront ressentir dès la création des Métropoles et des nouvelles Régions fusionnées au 1^{er} janvier 2016.

Pour les Territoriaux aussi...

Il y aura nécessairement une période transitoire entre la date de la création de ces nouvelles entités territoriales et la finalisation d'une gestion harmonisée des agents territoriaux qui appartenaient jusque-là à d'autres structures et qui bénéficiaient de régimes indemnitaires, actions sociales, régimes « aménagement et réduction du temps de travail »... Des énigmes de-

meurent, comme les dates où se dérouleront les élections professionnelles dans les grandes EPCI et nouvelles Régions ainsi créées et comment seront gérées les CAP, les CT et les CHSCT pendant ces périodes charnières.

Par exemple :

La Grande Métropole « Aix Marseille Provence », créée le 1^{er} janvier 2016 : ce sont donc 6 intercommunalités -aussi hétérogènes en nombres et gestions d'agents que politiquement- qui fusionneront. Or, jusqu'à maintenant, rien n'a véritablement été anticipé ; en cause, un refus ostensible de plus de 103 maires de discuter de ce sujet tabou imposé par une Loi Maptam qu'ils rejettent encore aujourd'hui. On pourrait également parler des fusions des Régions comme Auvergne et Rhône Alpes où des équations parfois difficiles à résoudre se poseront.

Enfin, la gestion des droits et moyens syndicaux posera un réel problème d'équité entre organisations syndicales comme nous avons pu le constater lors de la création du « Grand Lyon ».

Aussi l'UNSA Territoriaux, à travers ses implantations départementales et régionales, aura pour mission la défense des intérêts acquis des agents ; soit, donner véritablement vie à ce que promettait Marylise Lebranchu, ministre de la Fonction publique : « l'harmonisation pour les agents se fera par le haut ! ».

Patrick Campagnolo
Titulaire au CSFPT

Juridique

L'entretien professionnel

Fini la notation !

A compter du 1^{er} janvier 2015, la loi impose désormais la mise en place obligatoire de l'entretien professionnel et donc la fin de la notation. Ainsi, les Collectivités Territoriales n'ont-elles même pas à prendre de délibération pour appliquer ces nouvelles modalités.

L'entretien professionnel est mené par le supérieur hiérarchique direct et s'applique à tous les fonctionnaires, titulaires comme stagiaires. Il a lieu tous les ans, en fonction du calendrier de la CAP défini dans la collectivité.

La convocation de l'agent doit intervenir au moins 8 jours avant la date de l'entretien, par le supérieur hiérarchique direct. Il doit lui être fourni sa fiche de poste et un exemplaire vierge de la fiche d'entretien.

Le législateur a énuméré les thèmes à aborder durant cet entretien : les résultats professionnels de l'agent en fonction des objectifs, les objectifs qui lui étaient assignés pour l'année, la manière de servir, les acquis de son expérience professionnelle, ses capacités d'encadrement (facultatif), ses besoins de formation et ses perspectives d'évolutions professionnelles.

A noter que d'autres critères d'appréciation de la valeur professionnelle en fonction de la nature des tâches et du niveau de responsabilité peuvent s'ajouter à cette liste après avis du comité technique.

L'entretien fait ensuite obligatoirement l'objet d'un compte rendu, rédigé par le supérieur hiérarchique direct. Il contient une appréciation littérale traduisant la valeur professionnelle de l'agent.

L'établissement du compte rendu est réalisé par le supérieur hiérarchique dans les 15 jours maximum après la date de l'entretien. L'agent peut le compléter ou mettre des observations. L'agent signe le compte rendu et le remet à son supérieur hiérarchique. Le compte rendu est versé au dossier de l'agent et est communiqué à l'agent.

Demande de révision

Il existe une procédure de révision propre à l'entretien professionnel qui interrompt le délai de recours contentieux. Toutefois, cela n'exclut pas le recours gracieux.

La demande de révision doit intervenir dans un délai de 15 jours francs suivant la notification du compte rendu (préalable obligatoire à la saisine de la CAP).

L'autorité territoriale a 15 jours pour notifier sa réponse à compter de la date de réception de la

demande de révision de l'agent. La saisine de la CAP est facultative. Elle intervient à la demande de l'agent et se prononce sur la révision du compte rendu.

La CAP n'a qu'un rôle de proposition pour la modification du compte rendu, le dernier mot revient à l'autorité territoriale qui communique ensuite à l'agent le compte rendu définitif.

L'agent peut en dernier lieu engager un recours contentieux dans les deux mois suivant la réception du compte rendu.

Claudie Coste
Titulaire au CSFPT

Les textes juridiques :

Décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux.

Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la FPT et notamment l'article 76.

Commission Retraités Territoriaux

Des retraités très actifs !

Retraités, retraités, pour ne pas rompre avec les actifs, restez adhérent(e)s de votre syndicat !

Les lois successives de 2003, 2010, 2013 dont les décrets d'application continuent à être négociés et publiés aujourd'hui (en 2015: cumul emploi/retraite, aidant familiaux, taux de handicap reconnu, retraite pour invalidité, pension de reversion pour orphelin...) démontrent combien les retraités, comme les actifs, ont besoin d'être représentés pour être défendus.

C'est ce qui a amené la fédération UNSA Territoriaux à créer, lors de son Conseil fédéral, le 27 juin 2010, la commission nationale UNSA Retraités Territoriaux.

Cette commission, forte actuellement de 8 membres, animée par Jean-Pierre Lussou, son secrétaire général, s'est fixée comme objectifs la structuration des retraités de notre fédération par département, l'organisation de stages pour les collègues nouvellement retraités ou sur le point de partir en retraite, d'apporter des informations en liaison avec la CNRACL et l'IRCANTEC, d'aider dans les démarches à accomplir pour le risque de perte d'autonomie et de créer un lien entre retraités.

Travailler au sein de l'UNSA Retraités

L'UNSA Retraités est une organisation transversale de l'UNSA qui regroupe, afin de défendre leurs intérêts, les retraités de toutes les fédérations publiques et privées.

Ainsi, l'UNSA Retraités Territoriaux y prend toute sa place et

participe activement à ses travaux grâce à ses 4 membres au Bureau de l'UNSA Retraités : Jean-Pierre Lussou et Lydie Imbert (titulaires) et Brigitte Lerondel et Gilles Fouler (suppléants). De plus, depuis le congrès des 2 et 3 février, Jean-Pierre Lussou siège au Secrétariat de l'UNSA Retraités.

Congrès UNSA Retraités

Le congrès de l'UNSA Retraités a eu lieu les 2 et 3 février 2015. Les retraités territoriaux y

étaient représentés par Jean-Pierre Lussou et Gilles Fouler. Ils ont participé au débat sur la résolution générale en proposant des amendements. Au cours de ce congrès, une table ronde sur le thème des mesures concrètes portées par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement a suscité un débat particulièrement animé et riche. Le compte rendu et la Résolution Générale du congrès sont consultables sur le site fédéral UNSA Territoriaux.



Jean Pierre Lussou et Gilles Fouler
représentaient les Territoriaux au congrès de l'UNSA Retraités

Pour visiter la page "Retraites" sur le site fédéral :
<http://www.unsa-territoriaux.org/-retraites->

Pour contacter l'UNSA Retraités Territoriaux :
jean-pierre.lussou@orange.fr

Et n'hésitez pas à faire acte de candidature pour
venir étoffer la commission Retraités Territoriaux !

Revendications

Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations*

Dans le cadre des négociations sur « L'Avenir de la Fonction publique », il est essentiel que les futures propositions du gouvernement corrigent les éléments propres à la FPT qui concourent à créer une certaine forme d'injustice entre agents de la FPT et également entre les agents territoriaux et ceux des Fonctions publiques de l'État et de l'Hospitalière. Ainsi, l'UNSA Territoriaux revendique :

1 L'UNSA Territoriaux ne conteste pas la « Libre Administration des Collectivités Territoriales » mais constate que les décrets de la FPT ne sont pas appliqués de la même manière partout. Le gouvernement doit mettre en place une « vigie » qui serait actionnée en cas d'alertes des Organisations Syndicales sur l'application non effective ou erronée des lois de la République.

2 De même, les circulaires diffusées par le gouvernement ne sont pas suivies dans la FPT comme dans la FP d'État. Les circulaires n'ont pas d'aspect contraignant pour les employeurs territoriaux qui souvent les ignorent, au mépris de l'intérêt des agents territoriaux. Le gouvernement doit donc passer par la contrainte des décrets.

3 Le passage à minima ou maxima doit être substitué dans la FPT au seul passage à minima, effectif dans 80% des Collectivités. En effet, des Collectivités commencent à utiliser l'obligation d'un passage à maxima comme levier de baisse des frais de fonctionnement. Pour l'UNSA Territoriaux, le passage entre chaque échelon doit se faire à minima pour tous.

4 L'UNSA Territoriaux veut en finir avec les « reçus collés ». Les agents lauréats d'un examen professionnel ou concours interne méritent que, dans un délai de 3 ans, la loi contraigne la collectivité employeuse à les nommer dans le cadre d'emploi correspondant.

5 L'UNSA souhaite l'extinction du cadre d'emploi des agents de maîtrise avec reclassement dans la filière technique de la catégorie B au premier grade de Technicien territorial et voir disparaître la catégorie C+, appelée aussi C atypique.

6 L'UNSA Territoriaux s'oppose à l'injustice faite aux catégories A-, souvent hyper féminisées, qui voient leurs grilles indiciaires se trouver en dessous de la grille A type des Attachés territoriaux. L'égalité femme/homme passe également par la correction d'une anomalie qui touche notamment les infirmières et les puéricultrices.

7 L'UNSA Territoriaux s'est positionnée pour la reconnaissance des Assistants sociaux éducatifs (reconnus au niveau Européen à Bac+3) et donc par leur reclassement dans la catégorie A.

8 L'UNSA Territoriaux souhaite clarifier le déroulement de carrière des responsables syndicaux car aujourd'hui, l'agent est obligé de choisir entre carrière professionnelle et responsabilités syndicales.

9 L'UNSA Territoriaux dénonce le danger du « communautarisme syndical », qui survient grâce à la possibilité offerte par les nouvelles règles des droits et moyens syndicaux et de la représentativité qui permettent à n'importe quelle organisation, même non représentée au CSFPT et/ou CCFP, de se présenter aux élections professionnelles.

Patrick Campagnolo
Titulaire au CSFPT

* PPCR

Pour tout problème de réception de l'UNSA Mag. ou pour signaler un changement d'adresse, veuillez contacter cette messagerie :
territoriaux.magazine@unsa.org

**RÉSOLUMENT
SECTEUR PUBLIC**

“MA BANQUE
M'APPORTE **DES SOLUTIONS
UNIQUES**”

1

Pour financer
mes projets personnels,
elle me fait bénéficier
de conditions attractives.

2

Pour mon avenir,
elle fait la différence
sur mon épargne.

3

Pour mieux m'accompagner,
elle est attentive à qui je suis.



Léa, 28 ans
agent territorial

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

bfm.fr

Du lundi au samedi de 9h à 18h
0 821 222 500 éco fil
(0,116 € TTC/min depuis un fixe en France métropolitaine)

Un conseiller BFM vous accueille dans chaque agence Société Générale.

Banque Française Mutualiste - Société anonyme coopérative de banque au capital de 113 186 277,75 €. RCS Créteil 326 127 784.
Intermédiaire en assurances (ORIAS n° 08 041 372). Siège social : 1, place des Marseillais - 94220 Charenton-le-Pont.
Société Générale - S.A. au capital de 1 006 509 557,50 €. RCS Paris 552 120 222. Intermédiaire en assurances (ORIAS n° 07 022 493).
Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.

Chacun de vous
est important



PROFESSION BANQUIER
VOCATION SOLIDARITÉ